

PKF Fiduciaire SA  
Rue des Battoirs 7  
CH - 1205 Genève

Tél. : +41 22 301 54 40  
Email : geneve@pkf.swiss  
www.pkf.swiss



Genève • Fribourg • Lausanne  
Moutier • Sion • Vevey • Neuchâtel

# **RAPPORT**

de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale appelée à statuer  
sur les comptes de l'exercice  
arrêté au 31 décembre 2025 de l'association

## **Appartenances-Genève**

Genève

(N° 243/26 - PS)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de l'association

## **Appartenances-Genève**

### **Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds affectés et du capital, tableau de financement et annexe) de Appartenances-Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 31 mars 2025, celui-ci n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que, d'une part, les comptes annuels au 31 décembre 2024 ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et, d'autre part, ne sont pas en conformité avec la loi suisse et les statuts.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels :

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC ;
- ne sont pas en conformité avec la loi suisse, les statuts, les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF) et autres directives étatiques.

Genève, le 2 avril 2026

PKF Fiduciaire SA

Philippe Schmuz  
*Expert-réviser agréé*  
*(personne ayant dirigé la révision)*

Mélanie Bétend  
*Experte-réviser agréée*

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation des fonds affectés et du capital, tableau de financement et annexe) 2025

## APPARTENANCES - GENEVE

Bilan au 31 décembre 2025

2025

2024

ACTIF	Annexe	CHF	CHF
<b>Actifs circulants</b>			
Trésorerie	2.1	182'821	201'229
Créances liées aux prestations du centre de soins	2.2	104'383	123'217
Actifs de régularisation	2.3	43'253	21'079
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>330'457</b>	<b>345'525</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations corporelles et incorporelles	2.4	-	4'650
Immobilisations financières		11'900	11'888
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>11'900</b>	<b>16'538</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>342 357</b>	<b>362 063</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Autres dettes		19'163	45'171
Passifs de régularisation	2.5	69'975	120'198
Provisions	2.6	132'913	92'103
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>222 051</b>	<b>257 472</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève	page 3	335	-
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>335</b>	<b>-</b>
<b>Fonds affectés</b>			
Fonds affectés liés aux activités et projets	2.7 /page 3	45'731	45'731
Fonds affectés d'investissement	2.7 /page 3	-	4'650
<b>Total des fonds affectés</b>		<b>45 731</b>	<b>50 381</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital libre		48'232	48'232
Capitaux liés		40'000	25'000
Résultat cumulé contrat 2024-2027		(19'022)	-
Résultat de l'exercice		5'030	(19'022)
<b>Total des capitaux propres</b>	page 3	<b>74 240</b>	<b>54 210</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>342 357</b>	<b>362 063</b>

## APPARTENANCES - GENEVE

### Compte d'exploitation 2025

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

		<i>Budget</i>		
		2025	2025	2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<i>CHF</i>	CHF	CHF
	<b>Annexe</b>			
<b>Produits des dons et aides financières</b>				
Aide financière Etat de Genève - DSM	2.8	288'720	288'720	288'720
Aides financières autres collectivités publiques	2.9	15'000	26'350	32'732
Dons affectés	2.10	-	42'945	-
Autres dons et subventions	2.11	33'500	71'402	8'070
Produits différés sur fonds affectés	2.12	4'650	4'650	11'725
		<u>341'870</u>	<u>434'067</u>	<u>341'247</u>
<b>Produits des prestations et divers</b>				
Prestations de soins des thérapeutes	2.13	858'000	720'074	813'383
Cotisations et produits divers		2'500	4'773	2'491
		<u>860'500</u>	<u>724'847</u>	<u>815'874</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1'202'370</b>	<b>1'158'914</b>	<b>1'157'121</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Frais de thérapeutes de l'unité de soins</b>				
Thérapeutes salariés	2.14.1	271'120	261'175	256'099
Thérapeutes indépendants	2.14.2	406'200	317'637	369'926
Médecin et psychologue responsables	2.14.3	49'005	51'592	50'153
Stagiaires	2.14.4	12'448	13'821	13'400
Honoraires supervision et formation centre de soins	2.15	24'000	17'262	19'832
		<u>762'773</u>	<u>661'487</u>	<u>709'410</u>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Honoraires interprètes clinique		165'000	107'235	119'172
Frais de personnel projet		2'500	-	-
Frais projet thérapeutiques		3'200	4'024	4'615
Frais d'exploitation médicale		1'200	582	757
		<u>171'900</u>	<u>111'841</u>	<u>124'544</u>
<b>Frais administratifs</b>				
Frais de personnel administratif	2.14.5	210'505	211'578	204'712
Loyers et charges locatives		57'000	55'327	54'464
Frais administratifs	2.16	62'400	63'332	59'863
Variation provisions sur créances du centre de soins	2.17	36'000	35'600	38'500
Amortissements	2.4	7'000	4'650	11'725
		<u>372'905</u>	<u>370'487</u>	<u>369'264</u>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1'307'578</b>	<b>1'143'815</b>	<b>1'203'218</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(105'208)</b>	<b>15'099</b>	<b>(46'097)</b>
Résultat financier		(1'000)	(924)	(861)
Résultat exercices antérieurs et exceptionnels	2.18		6'190	27'936
<b>Résultat des fonds affectés</b>				
Attribution aux fonds affectés	page 3		(42'945)	
Utilisation et dissolution des fonds			<u>42'945</u>	<u>-</u>
			-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION</b>		<b>(106'208)</b>	<b>20'365</b>	<b>(19'022)</b>
Répartition de la part revenant à l'Etat de Genève	page 3		(335)	-
Attribution au capital lié : Fonds précarité patientèle			(15'000)	
<b>RESULTAT ANNUEL APRES REPARTITION</b>		<b>(106'208)</b>	<b>5'030</b>	<b>(19'022)</b>

## APPARTENANCES - GENEVE

Tableau de variation des fonds affectés et du capital 2025

Tableau de répartition du résultat 2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTES	Existant initial	Attributions	Produits différés sur fonds affectés	Utilisation (externe)	Transferts internes	Existant final
<b>FONDS AFFECTES 2025</b>	Annexe 2.7					
Fonds affectés liés aux activités et projets	45'731			-		45'731
Fonds affectés à l'interprétariat	-	42'945		(42'945)		-
Fonds affectés d'investissement	4'650		(4'650)			-
	<b>50'381</b>	<b>42'945</b>	<b>(4'650)</b>	<b>(42'945)</b>	<b>-</b>	<b>45'731</b>
<b>FONDS AFFECTES 2024</b>						
<b>Fonds affectés liés aux activités et projets</b>						
Fonds affectés à la prévention	45'731			-		45'731
Fonds affectés à la couverture frais fonctionnement	16'375		(11'725)			4'650
	<b>62'106</b>	<b>-</b>	<b>(11'725)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50'381</b>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL	Existant initial	Dotation (externe)	Transfert de fonds internes	Part des subventions à restituer	Existant final
<b>CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2025</b>					
Capital libre	48'232		-		48'232
<b>Capitaux liés</b>					
Capital lié : Fonds social	25'000				25'000
Capital lié : Fonds précarité patientèle	-		15'000		15'000
	<u>25'000</u>		<u>15'000</u>		<u>40'000</u>
<b>Résultat cumulé contrat 2024-2027</b>					
Résultat de l'exercice 2024	(19'022)				(19'022)
Résultat de l'exercice 2025	(19'022)	20'365	(15'000)	(335)	5'030
	<u>(19'022)</u>	<u>20'365</u>	<u>(15'000)</u>	<u>(335)</u>	<u>(13'992)</u>
	<b>54'210</b>	<b>20'365</b>	<b>-</b>	<b>(335)</b>	<b>74'240</b>
<b>CAPITAL DE L'ASSOCIATION 2024</b>					
Capital libre	30'292		17'940		48'232
Capital lié : Fonds social	25'000				25'000
<b>Résultat cumulé contrat 2022-2023</b>					
Résultat de l'exercice 2024	17'940		(17'940)		-
	<u>17'940</u>	<u>(19'022)</u>	<u>(17'940)</u>	<u>-</u>	<u>(19'022)</u>
	<b>73'232</b>	<b>(19'022)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54'210</b>

TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT CONTRAT DE PRESTATIONS 2024-2027	2024	2025	2026	2027	Total
Résultat de l'exercice	(19'022)	20'365			1'343
./. Subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève fin 2027	-	(335)	-	-	(335)
<b>Part du résultat à conserver par l'association</b>	<b>(19'022)</b>	<b>20'030</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'008</b>

## APPARTENANCES - GENEVE

### Tableau de financement 2025

	2025	2024
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5'030</b>	<b>(19'022)</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	4'650	11'725
Diminution / (augmentation) des actifs circulants hors trésorerie	(3'340)	16'488
Augmentation des capitaux étrangers à court terme	(35'421)	48'090
Augmentation des capitaux étrangers à long terme	335	-
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>(28'746)</b>	<b>57'281</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-	-
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières	(12)	(85)
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>(12)</b>	<b>(85)</b>
Constitution d'un capital lié généré - Fonds social	15'000	-
Utilisation nette des fonds affectés	(4'650)	(11'725)
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>10'350</b>	<b>(11'725)</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(18 408)</b>	<b>45 471</b>
<b>Etat des liquidités</b>		
Existant initial des liquidités	201'229	155'758
Existant final des liquidités	182'821	201'229
<b>Variation des liquidités</b>	<b>(18 408)</b>	<b>45 471</b>

# APPARTENANCES - GENEVE

## Annexe aux comptes annuels 2025

---

### 1 Principes comptables appliqués et informations et commentaires sur certains postes du bilan et du compte de résultat

#### 1.1 Principes pour la comptabilisation, la présentation et l'évaluation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux normes SWISS GAAP RPC, en particulier la RPC 21 pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif, aux statuts, ainsi qu'à la loi (CC, CO, LGAF, LSur, LIAF, RIAF LS, RISanté).

Ils sont également conformes aux Directives transversales de l'Etat de Genève "présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques" et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que des résultats (principe "true and fair view").

#### 1.2 Principes d'évaluation

##### Trésorerie

La trésorerie comprend les avoirs en caisse, CCP et les comptes courants bancaires. Elle est évaluée à la valeur nominale.

##### Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et des produits du compte de résultat. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir (actifs de régularisation) et les charges à payer et les produits reçus d'avance (passifs de régularisation).

##### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées au bilan à leur valeur nette d'amortissements. Le seuil d'activation est de CHF 3'000. Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

Aménagement locaux	10%-20%
Equipements bureautiques et site internet	20%
Matériel informatique	33%
Mobilier	12.5%

Un inventaire physique n'a pas été formellement établi. Les immobilisations sont cependant répertoriées par année et par catégorie dans un tableau.

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur nominale.

##### Fonds affectés

Les dons affectés sont comptabilisés comme suit :

- les fonds affectés d'investissement sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les dons affectés sont enregistrés directement au passif du bilan dans les fonds affectés. Lors de leur utilisation ultérieure, le produit constaté est présenté dans les produits d'exploitation sous la rubrique "Produits différés sur fonds affectés".
- les dons affectés liés aux projets et activités sont enregistrés à leur réception dans les produits du compte de résultat. Les mouvements (dotation/utilisation) de ces fonds sont présentés dans le résultat des fonds.

Les attributions et utilisations des fonds affectés sont présentées en annexe, ainsi que dans le tableau de variation du capital et des fonds affectés.

##### Produits et charges

Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

#### 2 Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte

2.1 Trésorerie	2025	2024
Caisse	64	136
Postfinance c/c	<u>182'757</u>	<u>201'093</u>
	<u>182'821</u>	<u>201'229</u>

#### 2.2 Créances liées aux prestations du centre de soins

Créances liées aux prestations du centre de soins	110'383	131'717
./. Provisions pour créances douteuses	<u>(6'000)</u>	<u>(8'500)</u>
	<u>104'383</u>	<u>123'217</u>

Les prestations des thérapeutes (salariés et indépendants) sont facturées au nom de l'association et sont adressées à la Caisse des Médecins pour remboursement. Le risque de non recouvrement a été estimé à CHF 6'000 au 31 décembre 2025.

#### 2.3 Actifs de régularisation

Produits à recevoir	16'471	9'439
Charges payées d'avance	<u>26'782</u>	<u>11'640</u>
	<u>43'253</u>	<u>21'079</u>

Les produits à recevoir et charges payées d'avance concernent essentiellement des primes d'assurance sociales, des indemnités perte de gain, et décomptes envers les thérapeutes, ainsi que des indemnités APG.

#### 2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le seuil d'activation se situe à CHF 3'000. Les immobilisations sont assurées pour une valeur de CHF 200'000 au 31.12.2025 (CHF 200'000 au 31.12.2024).

Les immobilisations se décomposent comme suit au 31 décembre 2025 :

	Immob brutes 01.01.25	Achats 2025	Immob brutes 31.12.25	Amorti. cumulés 01.01.25	Amortiss. 2025	Amorti. cumulés 31.12.25	Immob nettes 31.12.25
Aménagements locaux	151 367		151 367	(146 717)	(4 650)	(151 367)	-
Matériel informatique	37 804		37 804	(37 804)		(37 804)	-
Equip. télécom, site internet	13 004		13 004	(13 004)		(13 004)	-
Mobililer	13 525		13 525	(13 525)		(13 525)	-
<b>TOTAL</b>	<b>215 700</b>	<b>-</b>	<b>215 700</b>	<b>(211 050)</b>	<b>(4 650)</b>	<b>(215 700)</b>	<b>-</b>

#### 2.5 Passifs de régularisation et provision à court terme

	2025	2024
Produits reçus d'avance	-	33'000
Charges à payer	20'398	26'210
Dettes liées au centre de soins	<u>49'577</u>	<u>60'988</u>
	<u>69'975</u>	<u>120'198</u>

A fin décembre 2024, la Loterie Romande a versé un don d'avance pour 2025 de CHF 33'000.

Au 31.12.2025, les charges à payer comprennent diverses charges d'exploitation restant dues, principalement des frais d'interprétariat et de formation pour CHF 6'778 (2024 CHF 16'710), ainsi que des honoraires fiduciaires, juridiques et de révision pour CHF 10'618 (2024 CHF 9'500).

Les dettes liées au centre de soins représentent la part due aux thérapeutes indépendants sur leurs créances au 31.12.2025 après déduction de leur participation de 20%.

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

#### 2.6 Provisions

	Annexe	Prov vac & HS	Annexe	Prov. Psych. en formation	Prov. psy indép.	Total
<b>Valeur comptable au 01.01.2024</b>		17 885		<b>32 600</b>	-	50 485
Constitution / (dissolution)	2.14.6	(4 182 )	2.17	34 800	11 000	41 618
./ Utilisation		-		-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.2024</b>		<b>13 703</b>		<b>67 400</b>	<b>11 000</b>	<b>92 103</b>
<b>Valeur comptable au 01.01.2025</b>		13 703		67 400	11 000	92 103
Constitution / (dissolution)	2.14.6	2 710	2.17	32 500	5 600	40 810
./ Utilisation		-		-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.2025</b>		<b>16 413</b>		<b>99 900</b>	<b>16 600</b>	<b>132 913</b>

La provision vacances et heures supplémentaires a été réévaluée à CHF 16'413 au 31.12.2025.

Depuis la mise en œuvre du système de prescription adopté au 1.1.2023 par Appartenances-Genève, certaines assurances maladie ont manifesté leur désaccord par rapport à la valeur du point pour le remboursement des prestations des psychologues. La FSP a recommandé aux employeurs de psychologues salariés de constituer une provision de 10% de leurs prestations. Celle-ci a été évaluée à CHF 32'600 pour 2023, à CHF 34'800 pour 2024 et à CHF 32'500 pour 2025. Les psychologues indépendants étant également concernés, une provision de CHF 16'600 a été constituée pour couvrir le risque de restitution sur les commissions versées à Appartenances-Genève du 1.1.2023 au 31.12.2025.

#### 2.7 Fonds affectés

	Annexe	2025	2024
Fonds affectés à la prévention	2.7.1	45'731	45'731
Fonds affectés à l'interprétariat	2.7.2	-	-
Fonds affectés d'investissement	2.7.3	-	4'650
		<b>45'731</b>	<b>50'381</b>

##### 2.7.1 Fonds affectés à la prévention

Les fonds affectés à la prévention ont été constitués pour financer la prévention des difficultés sociales, psychologiques, scolaires et somatiques.

Etat du fonds au 1er janvier	45'731	45'731
./ Variation de fonds	-	-
Etat du fonds au 31 décembre	<b>45'731</b>	<b>45'731</b>

##### 2.7.2 Fonds affectés à l'interprétariat

Les fonds affectés à l'interprétariat sont affectés aux frais d'interprétariat des prestations du centre de soins d'Appartenances.

Etat du fonds au 1er janvier	-	-
<u>Subventions et dons affectés</u>		
Don Loterie Romande	33'000	-
Croix-Rouge	9'945	-
	42'945	-
./ Utilisation des fonds	(42'945)	-
Etat du fonds au 31 décembre	<b>-</b>	<b>-</b>

##### 2.7.3 Fonds affectés d'investissement

Les fonds affectés d'investissement ont été constitués de donations reçues pour le financement de la rénovation des locaux, le site internet, ainsi que le matériel et les installations informatiques.

Etat du fonds au 1er janvier	Annexe	4'650	16'375
./ Dissolution des fonds affectés d'investissement	2.4	(4'650)	(11'725)
Etat du fonds au 31 décembre		<b>-</b>	<b>4'650</b>

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

<b>2.8 Aide financière Etat de Genève</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Aide financière Etat de Genève DSM		<u>288'720</u>	<u>288'720</u>
		<u><u>288'720</u></u>	<u><u>288'720</u></u>
<p>Appartenances-Genève bénéficie d'une aide financière accordée par le département de la santé et des mobilités (DSM) de CHF 288'720 pour la période quadriennale 2024-2027. Elle est accordée par arrêté du Conseil d'Etat du 13 mars 2024, signé par M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM).</p> <p>En cas de résultat annuel positif au terme de la période, Appartenances-Genève doit restituer à l'Etat une part du résultat proportionnelle au taux de subventionnement. En revanche, elle doit assumer les pertes éventuelles. Le montant de la part à restituer est présenté en page 3.</p>			
<b>2.9 Aides financières des autres collectivités publiques</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Communes genevoises		26'350	23'550
Aide financière de l'OCE		-	9'182
		<u>26'350</u>	<u>32'732</u>
<b>2.10 Dons affectés</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Don Loterie Romande		33'000	-
Croix-Rouge		9'945	-
		<u>42'945</u>	<u>-</u>
<b>2.11 Autres dons et subventions</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Don fondation privée genevoise		70'000	-
Don Fondation Aletheia		-	2'600
Dons divers		1'402	5'470
		<u>71'402</u>	<u>8'070</u>
<b>2.12 Produits différés sur fonds affectés</b>	Annexe	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Produits différés fonds affectés d'investissement	2.4	<u>4'650</u>	<u>11'725</u>
<p>Les produits différés sur fonds affectés d'investissement correspondent à l'amortissement annuel des biens immobilisés financés par les fonds affectés.</p>			
<b>2.13 Prestations de soins des thérapeutes</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Fact. Psychologues-psychothérapeutes salariés		323'027	347'971
Fact. Psychologues-psychothérapeutes indépendants		273'777	285'335
Fact. Médecins psychiatres indépendants		123'270	180'077
		<u>720'074</u>	<u>813'383</u>

Le chiffre d'affaires d'Appartenances est constitué des prestations des psychologues-psychothérapeutes salariés, indépendants, ainsi que des médecins psychiatres indépendants. Dès le 1.1.2023, les psychologues-psychothérapeutes titrés ont acquis un statut d'indépendant. Les seuls salariés d'Appartenances sont les psychologues en formation de psychothérapie, ainsi que le médecin responsable et la psychologue coordinatrice dans leur fonction d'encadrement au sein du binôme (voir annexe 2.14.3).

Les prestations des psychologues en formation tiennent compte d'un 10% de temps accordé pour la formation. De plus, une provision a été constituée sur leurs prestations pour couvrir les incertitudes en matière de remboursement des assurances maladies selon les recommandations de la FSP (voir points 2.6 et 2.17). L'engagement de psychologues en formation implique des frais d'encadrement, dont une supervision (voir point 2.15).

Une participation de 20% est prélevée sur les prestations des thérapeutes indépendants (psychologues et médecins).

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

<b>2.14 Frais de personnel</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>2.14.1 Thérapeutes salariés</b>		
Salaires bruts	257'353	229'994
./ Indemnités APG maladie et maternité	(39'946)	(10'545)
AVS - AF - LAMAT	20'937	19'949
Prévoyance professionnelle	14'323	14'068
Assurances maladie et accidents	5'708	5'524
	<u>40'968</u>	<u>39'541</u>
Frais de formation et divers des thérapeutes	52	-
Dotation / (dissolution) provision vacances et heures suppl.	2'748	(2'891)
<b>Total thérapeutes</b>	<b><u>261'175</u></b>	<b><u>256'099</u></b>
<b>2.14.2 Thérapeutes indépendants</b>		
Psychologues-psychothérapeutes indépendants	219'021	228'269
Médecins psychiatres indépendants	98'616	141'657
<b>Total thérapeutes indépendants</b>	<b><u>317'637</u></b>	<b><u>369'926</u></b>
<b>2.14.3 Médecin et psychologue responsables</b>		
Salaires bruts	41'082	46'157
Mandat remplacement médecin indépendant	15'000	-
./ Indemnités APG maladie et maternité	(9'412)	(1'395)
AVS - AF - LAMAT	3'867	4'222
Assurances maladie et accidents	1'055	1'169
	<u>4'922</u>	<u>5'391</u>
<b>Total médecin et psychologue responsables</b>	<b><u>51'592</u></b>	<b><u>50'153</u></b>
<b>2.14.4 Stagiaires</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Salaires bruts stagiaires	12'342	11'618
AVS - AF - LAMAT	1'162	1'063
Assurances maladie et accidents	317	294
	<u>1'479</u>	<u>1'357</u>
Frais de formation	-	425
<b>Total stagiaires</b>	<b><u>13'821</u></b>	<b><u>13'400</u></b>
<b>2.14.5 Personnel administratif</b>		
Salair brut direction	90'200	90'200
Salair brut secrétaire médicale	77'410	71'367
Salair brut personnel d'entretien	9'270	8'940
./ Indemnités APG maladie	(670)	-
	<u>176'210</u>	<u>170'507</u>
AVS - AF - LAMAT	16'652	15'597
Prévoyance professionnelle	13'777	15'000
Assurances maladie et accidents	4'540	4'319
	<u>34'969</u>	<u>34'916</u>
Frais de formation	437	580
Dotation / (dissolution) provision vacances et heures suppl.	(38)	(1'291)
<b>Total personnel administratif</b>	<b><u>211'578</u></b>	<b><u>204'712</u></b>

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

<b>2.14.6 Récapitulatif des frais de personnel</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
● <b>Salaires bruts personnel salarié et mandat</b>		
Salaires thérapeutes	257'353	229'994
Thérapeutes indépendants	317'637	369'926
Salaires médecin et psychologue responsables	41'082	46'157
Salaires administratif	176'880	170'507
Salaires stagiaires	12'342	11'618
./ Indemnités APG maternité / maladie	(50'028)	(11'940)
Mandat remplacement médecin indépendant	15'000	-
	<u>770'266</u>	<u>816'262</u>
● <b>Charges sociales</b>		
AVS - AF - LAMAT	42'618	40'831
Prévoyance professionnelle	28'100	29'068
Assurances maladie et accidents	11'620	11'306
	<u>82'338</u>	<u>81'205</u>
● <b>Frais formation</b>	489	1'005
● <b>(Dissol.)/dotation provision vacances et heures suppl.</b>	2'710	(4'182)
<b>Total des frais de personnel</b>	<u><u>855'803</u></u>	<u><u>894'290</u></u>
<b>2.15 Honoraires supervision</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Honoraires supervision psychologues en formation	8'760	8'700
Honoraires supervision équipe clinique	3'852	5'582
Honoraires supervision stagiaires	4'650	5'550
	<u>17'262</u>	<u>19'832</u>
<b>2.16 Frais administratifs</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Téléphone et ports	2'071	2'375
Frais de publication, graphisme	3'724	3'084
Frais informatiques	8'222	7'359
Frais site internet	700	1'900
Assurances	2'703	2'654
Honoraires révision	3'528	3'513
Honoraires fiduciaire	22'000	22'500
Honoraires juridiques	1'118	-
Honoraires traitement des salaires	3'937	3'847
Frais d'aménagement de bureau	1'559	292
Frais de bureau	2'348	2'507
Frais comité / assemblée générale	200	643
Cotisations et abonnement	2'447	2'530
Commissions et frais perception Caisse des Médecins	7'703	6'089
Frais divers	1'072	570
	<u>63'332</u>	<u>59'863</u>

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

2.17 Variation des provisions sur créances du centre de soins		2025	2024
	Annexe		
(Dissolution)/ constit. provision créances douteuses	2.2	(2'500)	(7'300)
Constitution prov. Jeunes en formation	2.6	32'500	34'800
Constitution prov. Psychologues indépendants	2.6	5'600	11'000
		35'600	38'500
2.18 Résultat exercices antérieurs et exceptionnels		2025	2024
Conservation part à restituer à l'Etat Genève contrat 2022-2023		-	14'313
Résultat facturation exercices précédents		6'258	4'687
Bonus d'assurance maladie		-	3'835
Autres produits et charges exercices antérieurs		(68)	5'101
		6'190	27'936
		2025	2024
<b>3 Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat</b>		Néant	Néant
<b>4 Engagements, cautions, dettes, actifs mis en gage, etc..</b>			
• Montant des cautionnements, obligations de garanties et constitution de gages en faveur de tiers		Néant	Néant
• Dettes sur crédit-bail d'une durée résiduelle > 1 an		62'205	111'969
• Dettes envers les institutions de prévoyance		Néant	Néant
• Actifs mis en gage		11'900	11'888
<b>5 Moyenne annuelle du personnel indépendant et salarié (EPT)</b>			
Equipe clinique (thérapeutes, médecins) <sup>1</sup>		5.68	5.23
Administration		1.70	1.70
<sup>1</sup> L'effectif prend en considération les congés maternité. Augmentation 2025 liée à 3 congés maternité			
<b>6 Rémunération de la direction</b>			
	Nb de personnes	Taux	Montant
		EPT	Salaire/EPT
2025	1	80%	90 200
2024	1	80%	90 200
<b>7 Indemnités versées aux membres du comité</b>			
Les membres du comité ne sont pas rémunérés pour leur participation aux groupes de travail.			
<b>8 Prestations bénévoles</b>		2025	2024
Comité et bureau du comité		5'660	4'210
Equipe clinique		3'300	4'666
Administration et divers		2'636	2'650
		11'596	11'526

## APPARTENANCES - GENEVE

### Annexe aux comptes annuels 2025

---

#### **9 Evénements importants survenus pendant et après la date du bilan**

Le système de la prescription a continué d'influer sur l'équipe clinique avec les départs vers le secteur privé de 2 psychothérapeutes d'une part et ceux de 2 psychologues en formation de psychothérapie vers des établissements reconnus ISFM (en vue de faire valider leur titre de psychothérapeute). En outre, l'équipe clinique, majoritairement féminine, a vécu trois maternités au cours de l'année ce qui a fortement impacté la capacité de répondre aux demandes de suivis.

En dépit de la grande difficulté à recruter, Appartenances a engagé 1 psychologue psychothérapeute, 2 psychologues en formation de psychothérapie. L'équipe clinique s'est étoffée au niveau médical avec l'arrivée d'un médecin psychiatre en septembre.

L'effort de chacun pour stabiliser la volatilité conjoncturelle au sein de l'équipe clinique a été soutenu toute l'année, centré autour du colloque hebdomadaire, des supervisions, des interventions, et de la collaboration entre la direction, le médecin responsable et la psychologue coordinatrice.

Comme l'année précédente, la prise en soins des personnes migrantes allophones a été privilégiée occasionnant la nécessité d'une collaboration régulière des thérapeutes avec les interprètes communautaires. La ligne budgétaire prévue à cet effet est conséquente mais demeure toujours insuffisante et la levée de fonds reste un défi.

Il n'y a pas d'autre événement subséquent.

#### **10 Transaction avec des parties liées**

Néant

#### **11 Indication sur l'évaluation des risques**

Une analyse des risques est établie par la Direction et est soumise annuellement au comité pour approbation. La prochaine évaluation des risques sera entérinée par le comité du 2 avril 2026.

#### **12 Département de la santé et de la mobilité**

Aucune remarque n'a été formulée par le service du contrôle interne du DSM sur les comptes de l'exercice 2024.

# APPARTENANCES - GENEVE

## Rapport de performance 2025

---

### 1 Forme juridique, mission et prestations

L'association Appartenances - Genève est une association à but non lucratif constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil.

L'Association a pour objectif de promouvoir le développement de l'autonomie et la qualité de vie des populations migrantes. Ses objectifs peuvent être atteints soit directement par la prise en soin des difficultés psychologiques et par des actions de prévention, soit indirectement, par des activités de formation, d'information et de recherche, en collaboration avec le réseau local concerné des migrants.

Depuis 2004, l'association Appartenances-Genève est autorisée par un Arrêté du Conseil d'Etat à exploiter un centre de soins ambulatoires dispensés par des médecins dont le but est de promouvoir la santé mentale et de prévenir les maladies des personnes migrantes. Un nouvel arrêté du 22 octobre 2023 élargi ce droit à celui d'exploiter une organisation de psychologues psychothérapeutes.

Depuis 2022, l'Association bénéficie du soutien financier du Département de la santé et de la mobilité (DSM). Une aide financière portant sur les années 2024-2027 a été accordée, succédant au contrat de prestations 2022-2023, pour le même montant annuel de CHF 288'720.

Depuis le 1er janvier 2023, Appartenances-Genève applique le modèle de la prescription.

L'Association bénéficie, en raison de son statut d'utilité publique, d'une exonération fiscale des impôts cantonaux et communaux genevois sur le bénéfice et le capital, ainsi que de l'impôt fédéral direct pour une période indéterminée.

### 2 Organisation de l'association

L'association Appartenances - Genève se compose des organes suivants :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de révision

#### Le comité

Le comité gère les affaires de l'association conformément à son but et la représente. Au 31.12.2025, il se composait des personnes suivantes :

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
Davidson Christine	Co-présidente*	Collective à deux
Richard Emilia	Co-présidente	Collective à deux
Sevastopoulo Marina	Co-présidente ad-interim	Collective à deux
Badia Diez Maria Aranzazu	Membre	Collective à deux
Gerber Elodie	Membre	Collective à deux
Godel Alexia	Membre	Collective à deux
Intoudi Sofia	Membre	Collective à deux
Kurdy Georges	Membre	Collective à deux
Muller Irène	Membre	Collective à deux

\*remplacée par Mme Sevastopoulo de janvier à août 2025

#### Personne salariée responsable de la gestion

Faidutti Lüber Béatrice Directrice Collective à deux

#### Médecin responsable

Kastritis Elena congé maternité jusqu'au 31.8.2025  
Davidson Christine ad-interim de janvier à août 2025

#### L'organe de révision

La société PKF Fiduciaire SA a été nommée en qualité d'organe de révision de l'association à partir du bouclage des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.